

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 FEVRIER 2024

20 membres du CA sont présents. Le quorum est atteint. Début de la séance à 17h40

Secrétaire de séance : Madame BONITO Corinne, secrétaire de Direction.

Pas de modification de l'ordre du jour.

I – Approbation du compte rendu du précédent conseil d'administration

Deux modifications apportées au compte rendu du CA du 12/12/2023 :

- page 4 : question diverses des enseignants : *Cette question diverse s'adresse à la représentante du conseil départemental des Bouches-du-Rhône dont nous déplorons l'absence.*
- Ajout de l'intervention de M. Pellicani qui proposait qu'un courrier commun soit adressé aux institutions afin d'obtenir des subventions supplémentaires pour les séjours scolaires.

Vote après modification du compte rendu :

4 abstentions 16 approbations

II- Dotation Horaire Globale (D.H.G.)

Présentation de la D.H.G par le principal qui précise que le texte de cadrage pour la rentrée 2024 paraîtra fin février.

Depuis la réforme de 2016, les élèves de 6^{ème} ont 26h de cours + 3h de marge. A la rentrée de septembre 2023, les élèves de 6^{ème} ont 26h de cours avec disparition de l'heure de technologie au profit de l'Accompagnement Personnalisé en français et/ou en mathématiques.

Cette heure sera supprimée à la rentrée 2024, afin mettre en œuvre les groupes de niveau en français et mathématiques, en 6^{ème} - 5^{ème} et en 4^{ème} - 3^{ème} à la rentrée 2025. Cette heure permettra de récupérer des Equivalents Temps Plein en heures postes.

Actuellement les classes de 6^{ème} ont 4,5h/semaine de mathématiques et de français. Les élèves de 5^{ème} ont 3,5h/semaine de mathématiques et 4,5h/semaine de français. En créant deux groupes sur chacun des niveaux, 34h sur les marges seront ainsi consommées.

Le principal explique que les futurs groupes de « niveau ou de besoin » ne seront pas figés, mais qu'ils devront être flexibles.

Les élèves des groupes identifiés « en difficulté » auront la possibilité, en fonction d'une meilleure maîtrise de leurs compétences, de changer de groupe. Le groupe « en difficulté » comprendra 15 élèves, mais peut être variable.

La mise en œuvre des groupes de 5^{ème} se fera sur la base des évaluations de 6^{ème} de français et de mathématiques qui se sont déroulées en octobre 2023.

Les groupes de 6^{ème} seront constitués lors des réunions prévues mi-juin avec les directeurs des écoles primaires, les IEN et les conseillers pédagogiques.

Le choix retenu pour le collège : 2 groupes en français et 2 groupes en mathématiques.

Pour ces deux disciplines, on ne parlera plus de classes mais de groupes, soit 7 groupes en 6^{ème} et 7 groupes en 5^{ème}. Cette nouvelle organisation aura des incidences sur les emplois du temps : alignement des disciplines, mise en barrette sur des créneaux horaires identiques.

A chaque fin de période, il sera nécessaire de faire un point d'étape pour voir si les élèves ont progressé et ainsi les changer de groupes.

Un représentant des enseignants souligne la problématique de la gestion du groupe d'élèves à besoin (15 à 17 élèves) qui sera composé d'élèves avec des difficultés diverses (PAP, manque de travail) alors qu'à l'heure actuelle, ces élèves sont répartis dans toutes les classes (5 à 7 par classe).

Le principal précise que les élèves à besoin éducatif particulier (EBEP) ne seront pas forcément dans les groupes les plus faibles.

Les représentants des parents d'élèves s'étonnent qu'il faille se baser sur des évaluations passées en octobre pour constituer les groupes de 5^{ème}. Elles ne sont pas révélatrices du niveau de l'élève, et ne sont qu'une image à un instant précis. Un élève ému peut rater son évaluation et ainsi tronquer la réalité du résultat.

Sur ce point, le principal explique qu'en prenant les critères globaux des évaluations de 6^{ème}, il y aurait 11 élèves en difficulté en français et 16 élèves en mathématiques. Il lui est rétorqué que sur les notions de géométrie et de repérage dans l'espace, beaucoup plus d'élèves sont en difficulté.

Le principal indique que les services de la DSDEN ont attribué à l'établissement 550 H réparties comme suit : 501H postes et 49 HSA. Il précise que les HSA sont de 2h pour l'année scolaire 2023-2024.

Un représentant des enseignants rappelle que sur l'ensemble de ces heures, 34 seront prises au bénéfice des groupes, soit autant d'heures perdues pour le projet d'établissement et l'image du collège en forte concurrence avec le privé.

Le principal indique qu'après la présentation de la DHG aux enseignants et aux parents, il a été contraint de la modifier car il y aura à la rentrée prochaine 2 groupes en italien en 5^{ème} et non pas 1 groupe comme il l'avait prévu. De ce fait, il a été contraint de supprimer l'heure de ciné-club et 1h de chorale.

Après la ventilation de toutes les heures, il reste 0,5 HSA soit 18 HSE.

Vote de la D.H.G :

16 Contre 1 Abstention 3 Pour A.T. n°22

La parole est donnée aux enseignants avec lecture de deux motions :

- Lecture de la 1^{ère} motion : motion conjointe des représentants des parents d'élèves et des enseignants (jointe au compte rendu) :

Vote : 3 abstentions 17 Pour

- Lecture de la 2^{ème} motion : motion des représentants des enseignants (jointe au compte rendu)

Vote : 2 abstentions 18 Pour

III – Conventions

- Convention de prestation services des EPLE : accompagner et assister les EPLE dans le développement des usages numériques. Le montant annuel de 500€ est fonction du nombre d'élèves dans l'établissement (moins de 600 élèves).

Vote à l'unanimité A.T. n °21

- Convention Pas Peu Fièrè : convention signée dans le cadre du CESCE. Cette association était auparavant rattachée à l'association SOS Homophobie. Le principal précise que cette association intervient pour évoquer le vivre ensemble, le respect de chacun et l'acceptation des différences.

Le principal précise que l'établissement fait un don de 50€ à l'association, sur fonds propres (ligne budgétaire CESCE)

Un représentant des élèves indique que c'est une très belle intervention.

Un représentant des enseignants qui a assisté à l'intervention indique que tout part des élèves. L'association reçoit les interrogations et remarques des élèves et répond dans la plus grande bienveillance. L'enseignant n'intervient pas et l'association a un discours neutre et non partisan.

Vote à l'unanimité A.T. n °20

IV – Protocole pHARe

Présentation du protocole par la principale-adjointe, pilote du programme (document joint au compte rendu). Il doit être mis en place par tous les établissements.

La situation de harcèlement est révélée au sein de l'établissement par un compte rendu écrit transmis à l'équipe ressource pHARe. Puis mise en place de mesures de protection et informer les adultes sur cette situation.

Le 3018 est le numéro d'appel pour révéler une situation de harcèlement et de cyberharcèlement, si cela n'est pas été fait au sein d'établissement.

La mise en place de la méthode de préoccupation partagée qui consiste à dire à l'élève intimidateur présumé, sans lui faire de reproche, que l'on est inquiet du changement d'attitude de l'élève cible. Lui demander s'il a remarqué quelque chose, afin de lui faire prendre conscience de ce que ressent l'élève cible et de sa possible responsabilité.

Le collège doit choisir et former 10 élèves ambassadeurs. Ils peuvent être médiateurs ou signaler la situation de harcèlement. Les élèves seront choisis parmi ceux de 5^{ème} et 4^{ème}. Les élèves de 6^{ème} étant trop jeunes et les élèves de 3^{ème} quittant le collège à la fin de l'année.

Le protocole est non soumis au vote et sera largement diffusé auprès des parents.

Un représentant des parents d'élèves demande comment seront choisis les élèves. Le choix n'a pas encore été décidé. Les personnels référents ambassadeurs mettront en place la stratégie de recrutement et expliqueront aux élèves ce qu'est un ambassadeur. Il s'agit d'une formation riche. Les élèves devront être volontaires.

Un représentant des enseignants indique que sans moyen supplémentaire ce protocole sera difficile à mettre en place.

Le principal souhaite soumettre ce protocole au vote.

Vote : 2 abstentions 18 Pour A.N.T. n°23

- Réflexion collective sur le cyberharcèlement
La volonté de la direction est de faire en sorte que le collège soit un établissement sans téléphone.

Le principal et la CPE sont passés dans les classes pour vérifier que les téléphones étaient bien éteints et pas en mode avion. Comme le prévoit la réglementation, tout téléphone allumé sera confisqué et remis au responsable légal en fin de journée.

Il alerte à nouveau les parents sur la dangerosité des réseaux sociaux et l'utilisation du téléphone de plus en plus tôt. Il est inquiet par le peu de regard que les parents ont sur l'usage du téléphone par leur enfant. Certains élèves sont sur des jeux en réseau jusqu'à 3h du matin et arrivent en retard en cours ou y dorment.

Avec le collectif des parents, il souhaite la mise en place d'un café des parents pour en discuter, et alerte à terme des effets néfastes que cette utilisation peut avoir sur les apprentissages et la santé.

Il a d'ores et déjà pris contact avec Mme Grosbras, chercheuse en neurosciences cognitives.

Un représentant des parents ajoute que le danger provient également de l'utilisation de la tablette et/ou de l'ordinateur, via la caméra.

Une professeure au nom de l'équipe d'EPS fait savoir qu'ils travaillent à la rédaction d'une charte sur le téléphone portable en cours d'EPS. L'enseignante poursuit en expliquant que les téléphones resteront au collège dans les vestiaires fermés à clé.

Un représentant des parents alerte également sur l'utilisation des réseaux sociaux et le risque accru d'être harcelé. Les élèves ne se rendent pas compte du danger qu'ils encourent à se mettre en scène et des conséquences de cette surexposition.

V – Informations et questions diverses

Questions des représentants des enseignants :

Le démarrage des travaux du nouveau collège était prévu pour le premier trimestre 2024, qu'en est-il? L'échéancier est-il respecté ? La livraison est-elle toujours prévue le dernier trimestre 2025?

Comme avant chaque conseil d'administration, le principal a sollicité M. Vaisse, chef de projet pour le conseil départemental pour connaître l'avancée des travaux.

Il fait lecture de sa réponse « *Rien de nouveau depuis mon dernier mail, on analyse les offres des travaux afin d'envisager un commencement du chantier au début du trimestre prochain.* »

Il est proposé de demander à M. Vaisse une visite du site du nouveau collège ou de l'inviter au prochain conseil d'administration.

M. Pellicani précise que Mme Bernasconi n'a pas pu venir au conseil d'administration car elle était prise par l'Assemblée Générale du CIQ du Vallon des Auffes. Il souhaite que tous les membres du conseil d'administration demandent une visite du chantier.

Le principal précise que Mme Bernasconi s'est effectivement excusée.

Un représentant des enseignants attend que Mme Bernasconi tienne ses engagements quant à la construction du collège et regrette qu'elle ne soit pas présente.

M. Pellicani indique qu'il va appuyer la demande de venue des élus au prochain conseil d'administration.

Questions des représentants des parents d'élèves :

1. Pronote et le profil élève : ce profil n'a-t-il pas pour but de transmettre aux élèves des informations du collège, leurs notes et les devoirs à faire ?

Les commentaires sur le comportement ou les punitions d'un élève ou d'un groupe d'élèves ne pourraient-ils pas apparaître uniquement sur le profil Pronote des parents des élèves concernés ?

Les parents ne comprennent pas pourquoi ils reçoivent sur leur compte Pronote les punitions et/ou comportement des autres élèves de la classe. La principale adjointe ne comprend pas car Pronote est sécurisé et les punitions et commentaires apparaissent uniquement sur le profil de l'élève. Après recherche, il s'avère en fait que les commentaires et punitions de l'enseignant sont laissés sur l'espace travail à faire, destiné à tous les élèves. Les deux enseignants concernés seront prévenus de cette mauvaise manipulation.

2. Si malgré toutes les ressources mises à disposition, un parent n'arrive pas à communiquer avec un enseignant, quelles possibilités lui reste-t-il ? En conseil de classe une réponse a été apportée : se mettre en lien avec la direction. Est-ce le bon process et doit-on s'en contenter ?

La communication Pronote ayant été enlevée, les parents ont des difficultés à entrer en contact avec les parents par le biais du carnet de liaison. Certains enseignants ne donnent pas leur adresse mail ou ne répondent pas aux sollicitations par mail des parents.

Le principal indique que si le parent n'obtient pas de rendez-vous avec l'enseignant, alors le parent sera reçu par la Direction.

A la demande d'un parent, il est rappelé que l'enseignant n'a pas l'obligation de donner son adresse mail professionnelle.

Le parent peut laisser un message sur l'adresse mail du collège ou prendre contact avec la CPE.

Suite aux nombreux emails désagréables envoyés par les parents, la principale-adjointe indique qu'il est prévu une réflexion sur une charte de communication.

Elle indique également que tous les collèges vont avoir un Environnement Numérique de Travail, qui est un portail d'accès à toutes les applications. Cela sera l'occasion de poser les nouveaux moyens de communication et leur utilisation. Les parents n'auront plus qu'un seul code d'accès.

3. Pourquoi les enfants ne peuvent pas prendre leur fruit et le manger dans la cour quand on leur demande de quitter la cantine pour laisser les autres accéder à la cantine. Le repas est payé, et en plus gaspillage car ça va à la poubelle !!

C'est pour une question d'hygiène et de sécurité. L'élève ne doit pas sortir de la nourriture du réfectoire. Les élèves s'amusent parfois à se lancer des fruits ou du pain dans la cour de récréation. La CPE explique que les élèves ont la possibilité de se mettre sur le banc à l'entrée du réfectoire pour terminer leur repas.

Le principal rappelle que 69% des élèves sont demi-pensionnaires et qu'ils n'ont malheureusement que 12 ou 13 minutes pour manger. Les élèves en permanence entre de 11h à 12h mangent à 11h30.

4. Intervention de PAS PEU FIÈRE. Pourquoi une intervention sur ces sujets ? LGBTQI & PHOBIE Constat d'un besoin ? Une demande particulière ? Sensibiliser les élèves sur la différence ? Pourquoi choisir le genre ? Pourquoi mélanger ces 2 sujets ? Comment sont choisies ces interventions ?

Le principal indique que cette association intervient dans les établissements pour proposer une sensibilisation pour faire accepter les différences de genre et qu'en aucun cas il s'agit de faire du militantisme. L'association intervient sur le vivre ensemble, le respect de chacun. L'intervention se fait sous le regard d'un enseignant, parfois de l'infirmière.

Le principal indique que l'association intervient depuis son arrivée au collège.

La demande d'agrément a été faite par l'association Pas Peu Fière.

5. *Représentativité des parents délégués dans le FSE : volonté d'y participer. Nous allons nous mettre en relation avec M. Batbedat*

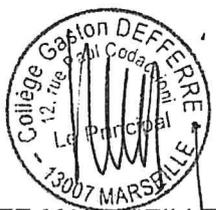
Lors de la réunion de l'assemblée générale du FSE, aucun parent n'était présent. C'était pourtant une demande des parents lors du précédent conseil d'administration, de s'impliquer dans le FSE. A l'heure actuelle il n'y a plus de trésorier et les fonds du foyer sont bloqués. Une nouvelle assemblée générale aura donc lieu.

Informations :

Le D.N.B. aura lieu le 1^{er} et 2 juillet 2024. Le collège sera centre d'examen et centre de correction. Il sera donc fermé à partir du 28 juin après la demi-pension, pour la préparation des salles. Les élèves demi-pensionnaires seront libérés à 13h30.

La séance est levée à 19h25.

Le Principal



Sylvain FERNANDEZ MALAVIEILLE

La secrétaire de séance



Corinne BONITO

Conseil d'administration du 12/02/2024

Motion conjointe des représentants des parents d'élèves et des enseignants

Les représentant.e.s des parents d'élèves et des enseignant.e.s tiennent à expliquer leur vote contre la proposition de DGH.

Cette dernière prend en compte les recommandations émanant du projet de réforme du collège dite "Choc des savoirs". Comme le laisse entendre cet intitulé fallacieux, il s'agirait de "relever" le "niveau général" des élèves scolarisés en France en adaptant les enseignements à leurs besoins et en recentrant leurs apprentissages au collège sur deux matières "fondamentales".

Il n'en est rien en réalité. D'une part, le nombre d'heures dans ces deux matières restera inchangé pour chaque élève. D'autre part, les élèves de 6^e verront même leur temps d'enseignement passer de 26 heures à 25 heures par semaine. Rappelons que la culture historique, la pratique régulière d'activités physiques, la culture et les pratiques artistiques, l'ouverture aux autres pays, la culture et l'expérimentation scientifiques, la formation à l'esprit critique et à la citoyenneté sont tout aussi fondamentales dans l'éducation d'un enfant.

Mais c'est surtout la création de groupes de niveau en français et en mathématiques qui entraîne de graves conséquences. En supprimant les groupes classes pour deux matières en 6^e et 5^e, les élèves se retrouveront tantôt regroupés par niveaux, tantôt en classe entière ; cette perte de repères pour de jeunes élèves nous semble éminemment préjudiciable, au-delà des problèmes évidents de gestion que cela pose à leurs enseignants. La création de ces groupes obligerait l'établissement à utiliser dès la rentrée 2024 plus de la moitié des heures d'autonomie qu'on lui alloue pour ajuster son offre éducative globale. Concrètement, puisqu'aucun moyen horaire supplémentaire n'est prévu, les heures qui seront consacrées aux groupes de niveaux seront retirées à d'autres dispositifs et projets. Il n'y aura plus de demi-groupes permettant de travailler l'oral en langues vivantes, de manipuler en physique-chimie, en SVT ou en technologie, d'approfondir ou de revenir sur des points ciblés dans les autres matières. La répartition horaire empêchera l'organisation des cours d'EPS, matière déjà fortement touchée par des installations quasiment inexistantes. La chorale, l'enseignement conjoint des langues anciennes, la préparation au brevet d'initiation aéronautique, la section aviron, le ciné-club, l'option langue et culture européenne ou encore la classe médias, qui font l'identité de notre établissement, seront appelés à disparaître. Le projet de réforme envisage déjà d'étendre ces groupes aux classes de 4^e et 3^e : à la rentrée 2025, la totalité des heures d'autonomie serait consommée, entraînant les mêmes conséquences néfastes pour l'ensemble des collégiens.

Ainsi, alors que les politiques éducatives de ces dernières années incitent les établissements à davantage d'autonomie, ce projet de réforme supprimera, à terme, tout moyen de l'exercer. Outre cette contradiction, le gouvernement tente une nouvelle fois de manœuvrer par effets d'annonce : alors qu'aucun texte légal n'est paru à ce jour, les communautés éducatives sont appelées à prendre des décisions déterminantes pour l'avenir. Nous refusons cette énième entorse au processus démocratique qui enlève tout son sens au rôle des conseils d'administration.

Ce sont donc des conditions d'enseignement toujours plus dégradées que nous dénonçons et, avant tout, les conséquences désastreuses de ce "Choc des savoirs" sur la scolarité de nos enfants, de nos élèves. Nous exigeons l'abandon de ce projet de réforme dans sa totalité.

Conseil d'administration du 12 février 2024

Motion 2 :

Nous, représentants des enseignants au conseil d'administration, avons conscience qu'il est de la prérogative exclusive des chefs d'établissement de proposer une ventilation des moyens de la Dotation Horaire Globale, qui leur sont alloués par la DASEN selon les directives qui leur sont données.

Toutefois, ces directives, actant la création de groupes de niveau en 6ème et en 5ème à la rentrée de septembre 2024, ne s'appuient à ce jour sur aucun texte officiel. Ces groupes de niveau n'ont donc pas d'existence légale. Le syndicat des personnels de direction SNPDEN s'est d'ailleurs fortement élevé contre cette situation dans un courrier d'alerte au Ministère en date du 22 janvier 2024.

En conséquence, par cette motion, nous souhaitons joindre au procès-verbal du conseil d'administration une contre-proposition de ventilation des moyens de la Dotation Horaire Globale conforme aux textes actuels.

Cette ventilation montre l'importance des moyens détournés par de simples directives. En effet la réforme dite du "choc des savoirs" n'est nullement financée et se fait au détriment de la qualité des enseignements de toutes les disciplines. Comment pouvons-nous réfléchir à l'offre de formation de notre futur établissement, notamment en langues vivantes, comme cela nous a été demandé par les autorités académiques, quand la marge d'autonomie de l'établissement sera réduite à néant dans deux ans ? Comment pouvons-nous avoir l'assurance que les deux blocs de moyens provisoires en mathématiques et en français, nécessaires à la mise en place de la réforme, seront pourvus en septembre 2024 quand des dizaines de postes dans ces deux disciplines ne le sont actuellement pas ? Pourquoi devrions-nous accepter de dégrader fortement l'organisation actuelle des enseignements pour la mise en œuvre hasardeuse d'une réforme non financée, peu probante sur le plan scientifique et qui heurte fortement l'éthique professionnelle de nombreux enseignants ?

Nous exigeons par conséquent le retrait de la réforme dite du "choc des savoirs". Nous exigeons également une réduction significative des effectifs par classe, avec 24 élèves maximum, une hausse inconditionnelle des salaires, à hauteur des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 25 ans, et le maintien des heures d'autonomie de la Dotation Horaire Globale afin que les dispositifs pédagogiques soient décidés au plus près des besoins des élèves et de l'expertise des enseignants. Élever le niveau des élèves et avoir de l'exigence dans l'acquisition des savoirs nécessitent d'y mettre les moyens.

Protocole de prise en charge

des faits de harcèlement ou d'intimidation

Révélation de la situation

Par qui?

l'élève victime ou témoin, la famille, un élève ambassadeur ou un adulte de l'établissement

Comment?

Au sein du collège de personnel (personnel à la Direction), au référent harcèlement ou à un membre de l'équipe ressource. *Bien être*
Via un canal externe au collège (le 3018) qui informe ensuite la Direction

La personne qui reçoit l'information fait un résumé écrit à la Direction et/ou au référent harcelé qui partagera les informations avec l'équipe ressource.

Accueil de l'élève victime : recueil de la parole / caractérisation des faits / climat sécurisant
Mise en place de mesures de protection

Entretien avec les élèves intimidateurs présumés : la MPP peut être utilisée.
En cas de gravité de la situation et d'une durée importante dans le temps : sanctions possibles

La MPP c'est quoi?

La méthode de préoccupation partagée est une méthode d'intervention auprès des intimidateurs présumés qui vise à les faire changer d'attitude sans les réprimander.
Ils doivent partager notre préoccupation pour l'élève cible et ainsi modifier leur comportement.

- Dès la révélation des faits, l'objectif premier est de sécuriser la cible.
- Les parents de l'élève cible sont informés, soutenus et assurés de la protection de leur enfant.
- Les parents des élèves intimidateurs présumés sont vus si nécessaire.
- Le suivi de l'élève cible est assuré sur du long terme.
- Si la MPP est utilisée, l'équipe pédagogique est informée pour ne pas intervenir dans l'immédiat.

Equipe ressource <i>Bien-être</i>	Elèves ambassadeurs	Contacts utiles
Mme Abensour – <i>référente</i>	-	Collège :
<i>harcèlement</i>	-	04 91 52 33 14
M. Giroux	-	ce.0132205b@ac-aix-marseille.fr
Mme Grosger	-	Via Pronote : Mme Gimet
Mme Marmain	-	Plateforme nationale :
Mme Moutaouakil	-	3018 pour harcèlement et cyberharcèlement
Mme Gimet – Pilote du	-	
programme	-	
-	-	